

Épargne salariale : Comment lire votre relevé annuel ?

Votre relevé annuel vous donne une vision à la fois **globale et détaillée** de votre épargne. Disponibilité de votre épargne, opérations réalisées sur l'année, performances de vos placements, frais à votre charge... **Ce document est un récapitulatif d'informations essentielles à la bonne gestion de votre épargne.**

On le décrypte pour vous !

Attention ! Les données suivantes sont communiquées à titre d'exemple et peuvent différer selon votre dispositif et votre entreprise.

Pour nous contacter

Internet : www.epsens.com
 Téléphone : 09 69 39 08 32 (Appel non surtaxé)
 Courrier : EPSENS
 46 rue Jules Meline
 53098 Laval Cedex 9

Votre code entreprise : XXXXX

Internet - Smartphone - Serveur vocal

Votre identifiant : XXXXXXXXXX

Votre code entreprise. Il vous est demandé en cas de réinitialisation du mot de passe.

Nom + prénom
Adresse
CP + Ville

C'est le code d'accès pour vous connecter à votre espace client sécurisé.

RELEVÉ ANNUEL AU 31/12/2022

Votre épargne salariale brute : 57.839,64 €

SITUATION PAR ÉCHÉANCE

Disponibilité	Evaluation en €
Disponible	7.398,69
01/06/2025	4.547,52
01/06/2026	3.435,27
À votre retraite	42.458,16
Prélèvements sociaux et fiscaux estimés (à déduire) *	83,24
TOTAL NET	57.756,40

* Le montant des prélèvements estimés tient compte exclusivement des supports en plus-value.

ÉVOLUTION DE VOTRE ÉPARGNE GLOBALE

Montant investi sur votre compte *	58.157,85 €
Valorisation au 31/12/2022	57.839,64 €
Plus ou moins-value depuis l'ouverture	- 0,55 %
Evolution depuis l'ouverture **	25.778,06 €

* Versements effectués depuis l'ouverture du compte, déduction faite des éventuels retraits.
 ** Calculée sur la base des encours au 31/12 de la première année d'alimentation des plans ou au 31/12/2019 pour les plans antérieurs.
 Retrouvez plus d'informations concernant l'évolution de votre épargne dans votre espace client.

Ce sont les dates auxquelles vous pouvez retirer librement tout ou partie de votre épargne (hors cas de déblocage anticipé).

Il s'agit du montant brut global de votre épargne. Il inclut l'ensemble de vos plans.

C'est le total net de votre épargne après les prélèvements sociaux. Ces derniers seront déduits au moment du retrait de vos avoirs.

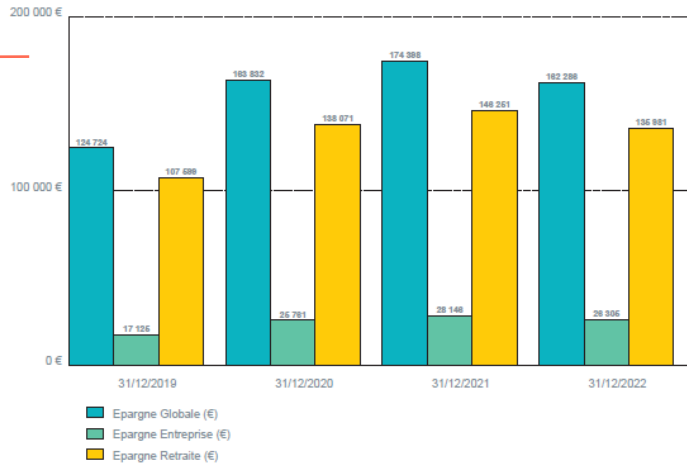
Montant intégrant les plus ou moins-values issues des placements de votre épargne.

Evolution de l'épargne par rapport aux premières sommes versées par le salarié.

Sommes versées sur vos plans d'épargne salariale.

Performance de l'épargne par rapport aux premières sommes versées par le salarié.

ÉVOLUTION DE VOTRE ÉPARGNE SUR LES DERNIÈRES ANNÉES *



* Valorisée chaque 31/12. Les montants indiqués n'affichent pas les chiffres après la virgule.

Evolution de votre épargne entreprise, retraite et globale sur au maximum les 5 dernières années (si vous avez des positions au moins sur 2 années).

Epargne classique = Plan d'Épargne Entreprise (PEE)

FCPE : Les Fonds Communs de Placement Entreprise sont les supports de placement des plans d'épargne salariale d'une entreprise (PEE / PERCO-PER Collectif). Les parts du FCPE sont détenues par les salariés épargnants ou les anciens salariés épargnants d'une entreprise.

Dates de disponibilité de chaque somme.

SITUATION PAR PLAN ET PAR SUPPORT DE PLACEMENT

ÉPARGNE CLASSIQUE

Sans choix de placement de votre part, vos versements sont investis dans le support prévu par défaut dans le règlement du plan d'épargne, à savoir : le fonds 4004 EPSSENS MONETAIRE ISR - PART A.

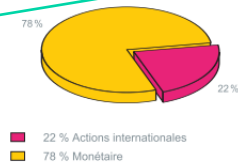
Date de disponibilité	Versement	Nombre de parts			TOTAL	Evaluation en €
		Abondement	Intéressement	Participation		
FCPE 4004 /E MONETAIRE A géré par SIENNA GESTION						
Disponible			695,786	1.531,768	2.227,554	7.398,69
01/06/2025		309,148	257,701	802,291	1.369,140	4.547,52
TOTAL		309,148	953,487	2.334,059	3.596,694	11.946,21
FCPE 6014 /E ACTIONS MONDE A géré par SIENNA GESTION						
01/06/2026		22,500		52,465	74,965	3.435,27
TOTAL		22,500		52,465	74,965	3.435,27
TOTAL Plan Épargne Entreprise (PEE)						15.381,48
Prélèvements sociaux et fiscaux estimés						0,00

Valeur de la part = montant d'une part de FCPE à la date indiquée. Elle fluctue en fonction des marchés financiers.

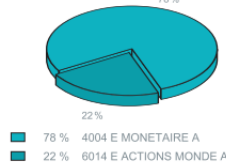
Nombre de parts que vous détenez dans le FCPE.

C'est le montant en euros résultant du nombre de parts multiplié par la valeur de la part.
Exemple : $1369,14 \times 3,32144 = 4547,52$

Répartition en % de votre épargne par classe d'actifs



Répartition en % de votre épargne par support



Classe d'actifs : Ensemble regroupant des supports d'investissement actions, obligations, monétaire, mixte....

Support : Fonds d'investissement dans lequel vous détenez des parts.

Si vous disposez d'un PER Collectif, vous trouverez ce tableau dans votre relevé, il s'agit d'un cumul par type d'opérations effectuées. Vous visualisez ainsi l'historique de vos opérations.

CUMUL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR VOTRE PLAN ÉPARGNE ENTREPRISE

	Depuis le 01/01/2020	Au cours de l'année 2022
Versements Volontaires (1) (dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire ou d'un autre plan)	0,00 €	0,00 €
Versements Epargne Salariale (1) (primes d'intéressement, de participation, abondement, épargne jours, dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire ou d'un autre plan)	8.053,59 €	0,00 €
Transfert inter-plans (PEE vers PEG / PERCO / PERCOG)	0,00 €	0,00 €
Retraits épargne disponible (2)	0,00 €	0,00 €
Retraits épargne bloquée (2)	0,00 €	0,00 €
Transfert sortant (vers un autre gestionnaire)	0,00 € (3)	0,00 €

(1) Les versements indiqués sont nets de CSG/CRDS et de droits d'entrée et calculés sur la valorisation des parts investies.

(2) Les retraits indiqués sont bruts de tous prélèvements.

(3) Seuls les transferts sortants réalisés depuis 2022 sont pris en compte.

ÉVOLUTION DE VOTRE ÉPARGNE ENTREPRISE

Valorisation au 31/12/2022	26.305,51 €
Plus ou moins-value depuis l'ouverture	6,74 %
Evolution depuis l'ouverture *	9.180,31 €

* Calculée sur la base des encours au 31/12 de la première année d'alimentation des plans ou au 31/12/2019 pour les plans antérieurs.

ÉPARGNE RETRAITE

Age théorique de départ en retraite : 62 ans

Nous vous informons que le plan de votre entreprise vous offre la possibilité d'une gestion pilotée de votre épargne. Ses caractéristiques sont exposées dans le règlement du plan et sur notre site Internet, dans votre espace sécurisé, menu 'votre retraite'. Notre centre d'accueil téléphonique pourra également vous les transmettre.

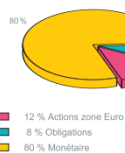
Sans choix de placement de votre part, vos versements sont investis dans le profil de gestion pilotée que vous avez choisi antérieurement : le profil GRILLE DYNAMIQUE. Si vous n'avez pas choisi de profil de gestion pilotée, les montants sont versés dans le profil prévu par défaut dans le règlement du plan d'épargne retraite : le profil GRILLE EQUILIBRE.

Votre épargne est disponible lors de votre départ à la retraite, lors de l'âge légal de retraite ou dans les cas de déblocage anticipés prévus par la réglementation et précisés sur le site Internet. Pour connaître les modalités de déblocage anticipé de votre épargne, nous vous invitons à consulter notre site internet <https://www.epsens.com/salane/gere/utiliser-mes-cas-de-deblocage-anticipe>.

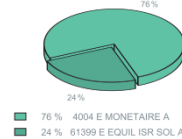
Gestion libre

Date de disponibilité	Nombre de parts					Evaluation en €
	Versement	Abondement	Intéressement	Participation	TOTAL	
FCPE 4004 /E MONETAIRE A géré par SIENNA GESTION						Valeur de part au 30/12/22 : 3,32144
Départ retraite		1,141,047		1,087,912	2,228,959	7,403,35
FCPE 61399 /E EQUIL ISR SOL A géré par SIENNA GESTION						Valeur de part au 30/12/22 : 57,301
Départ retraite		7,5139		33,6010	41,1149	2,355,92
TOTAL Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif (PER) Libre						9,759,27
Prélèvements sociaux et fiscaux estimés						0,00

Répartition en % de votre épargne par classe d'actifs



Répartition en % de votre épargne par support



Gestion pilotée : Profil GRILLE DYNAMIQUE

Date de disponibilité	Nombre de parts					Evaluation en €
	Versement	Abondement	Intéressement	Participation	TOTAL	
FCPE 4004 /E MONETAIRE A géré par SIENNA GESTION						Valeur de part au 30/12/22 : 3,32144
Départ retraite		114,505	47,953	141,211	303,669	1,008,62
FCPE 6001 /E ACTIONS ISR A géré par SIENNA GESTION						Valeur de part au 30/12/22 : 68,185
Départ retraite		88,895	41,177	117,034	247,106	16,848,92
FCPE 6006 /E OBLI V ISR SOL A géré par SIENNA GESTION						Valeur de part au 30/12/22 : 59,41
Départ retraite		63,093	29,226	83,066	175,385	10,419,62
FCPE 6168 /E ACT ISR PME-ET A géré par SIENNA GESTION						Valeur de part au 30/12/22 : 11,457
Départ retraite		34,4006	15,9352	45,2901	95,6259	1,095,59
FCPE 810551 /E IMMOBILIER A géré par SIENNA GESTION						Valeur de part au 30/12/22 : 9,14
Départ retraite		146,9878	52,5516	164,3708	363,9102	3,326,14
TOTAL Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif (PER) Piloté						32,698,89
Prélèvements sociaux et fiscaux estimés						83,24

GRILLE DE RÉPARTITION DE VOTRE PROFIL DE GESTION PILOTÉE : GRILLE DYNAMIQUE

Nombre d'années précédant la Retraite	4004 E MONETAIRE A	6001 E ACTIONS ISR A	6006 E OBLI V ISR SOL A	6168 E ACT ISR PME-ET A	810551 E IMMOBILIER A
	R - 7 ans	3,00 %	51,70 %	32,00 %	3,30 %
R - 6 ans	8,00 %	49,00 %	33,00 %	0,00 %	10,00 %
R - 5 ans	12,00 %	37,00 %	41,00 %	0,00 %	10,00 %
R - 4 ans	20,00 %	29,50 %	45,50 %	0,00 %	5,00 %
R - 3 ans	30,00 %	18,50 %	46,50 %	0,00 %	5,00 %
R - 2 ans	50,00 %	7,50 %	37,50 %	0,00 %	5,00 %
R - 1 an	85,00 %	2,50 %	6,50 %	0,00 %	3,00 %
R - 0 an	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

CUMUL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR VOTRE PLAN ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF

	Depuis l'ouverture du plan (4)	Au cours de l'année 2022
Versements Volontaires Déductibles (1) (5) (dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire)	0,00 €	0,00 €
Versements Volontaires Non Déductibles (1) (dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire)	0,00 €	0,00 €
Versements Volontaires issus du transfert ou de la transformation d'un PERCO (1) (dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire)	0,00 €	0,00 €
Versements Epargne Salariale (1) (primes d'intéressement, de participation, abondements, épargne jours, dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire ou de la transformation d'un PERCO)	42,537,12 €	42,537,12 €
Versements Obligatoires (1) (issus de contrats assuranciers Art. 83 / PERO / PERU)	0,00 €	0,00 €
Retraits épargne disponible (2)	0,00 €	0,00 €
Retraits épargne bloquée (2)	0,00 €	0,00 €
Transfert sortant (vers d'autres dispositifs retraite)	0,00 € (3)	0,00 €

(1) Les versements indiqués sont nets de CSG/CRDS et de droits d'entrée et calculés sur la valorisation des parts investies.

(2) Les retraits indiqués sont bruts de tous prélèvements.

(3) Seuls les transferts sortants réalisés depuis 2022 sont pris en compte.

(4) Dans le cas d'un transfert/transformation des avoirs du Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO), la date d'ouverture du plan correspond à la date du transfert.

(5) Un courrier d'information des montants déductibles à déclarer pour l'année écoulée vous sera adressé courant mars.

Pourcentage de variation incluant les versements ou retraits éventuels ainsi que les plus ou moins-values.

Epargne retraite : Plan d'épargne retraite (PERCO ou PER Collectif)

Au sein du plan d'épargne retraite plusieurs choix : gestion libre, gestion pilotée ou un mix des deux.

Noms des supports financiers sur lesquels votre épargne est investie.

Au sein du plan d'épargne retraite plusieurs choix : gestion pilotée, gestion libre ou un mix des deux.

Il s'agit de la répartition détaillée du capital investi correspondant à votre grille de gestion pilotée qui évolue en fonction de votre âge.

Montant intégrant les plus ou moins-values issues des placements de votre épargne.

Représente l'évolution de l'épargne par rapport au premier versement.

Informations sur les choix et modalités de placement de votre épargne retraite.

La gestion libre est un mode de gestion qui laisse à l'investisseur la possibilité de choisir ses supports de placement.

La gestion pilotée est un mode de gestion qui laisse à la société de gestion la mission de sécuriser progressivement le capital investi au fur et à mesure que le souscripteur s'avance vers l'âge de départ à la retraite.

Si vous disposez d'un PER Collectif, vous trouverez ce tableau dans votre relevé, il s'agit d'un cumul par type d'opérations effectuées. Vous visualisez ainsi l'historique de vos opérations.

Toujours dans le cadre du **PER collectif**, vous avez la possibilité de **regrouper vos différents plans d'épargne retraite** et faciliter ainsi la gestion de votre épargne. Retrouvez ici l'évaluation de votre épargne retraite au 31/12 et les modalités de transfert.

INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSFERT DE VOTRE ÉPARGNE RETRAITE

La valeur de transfert au 31/12/2022 est de 42.458,16 €.

Conformément à l'article L. 224-18 du code monétaire et financier, le transfert des sommes issues du plan épargne retraite d'entreprise collectif dans un autre plan d'épargne retraite avant le départ de l'entreprise de l'adhérent n'est possible que dans la limite d'un transfert tous les trois ans.

Le transfert des sommes ne modifie pas les conditions de retrait ou de liquidation des sommes. La loi fixe le plafond des frais de transfert à 1 % des sommes transférées.

A l'issue d'une période de cinq ans à compter du premier versement dans le plan ou lorsque le transfert intervient à compter de l'âge de départ à la retraite ou de la liquidation de la retraite, les frais sont nuls.

ÉVOLUTION DE VOTRE ÉPARGNE RETRAITE

Valorisation au 31/12/2022	42.458,16 €
Plus ou moins-value depuis l'ouverture	- 0,16 %
Evolution depuis l'ouverture *	17.907,22 €

* Calculée sur la base des encours au 31/12 de la première année d'alimentation des plans ou au 31/12/2019 pour les plans antérieurs.

Versements, retraits et modification de support (arbitrages) réalisés au cours de l'année N. Les opérations incluent aussi les arbitrages automatiques, notamment ceux liés à la gestion pilotée du plan retraite.

C'est la liste des **Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE)** présents dans votre dispositif d'épargne salariale. Ces FCPE (supports) diffèrent en fonction de vos dispositifs et de votre entreprise.

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2022

Nous vous informons que vous disposez de 30 jours pour vérifier l'exactitude des informations de ce relevé.

Opérations réalisées par date	FCPE * CCB	Montant brut	Prélèvements		Montant net	Valeur de part	Nombre de parts	Disponible le
			Sociaux Fiscaux	Frais				
Arbitrage automatique								
- Retrait PER Piloté	6014	745,36	0,00	0,00	745,36	45,344	16,438	
- Vers. PER Piloté	4004	317,75	0,00	0,00	317,75	3,31195	95,940	
- Vers. PER Piloté	100217	427,61	0,00	0,00	427,61	13,4488	31,795	

* Code FCPE	Libellé FCPE
100217	EPSENS DIVERS IMMO - PART A
4004	EPSENS MONETAIRE ISR - PART A
6001	EPSENS ACTIONS ISR - PART A
6006	EPSENS OBLIGATIONS VERTES ISR SOLIDAIRE - PA
6014	EPSENS ACTIONS MONDE - PART A
6168	EPSENS ACTIONS ISR PME-ETI
810551	EPSENS IMMOBILIER - PART A
81399	EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE PART A

Retrouvez ici les **frais éventuels** liés à la gestion de votre épargne.

RÉCAPITULATIF DES FRAIS PRÉLEVÉS SUR VOS AVOIRS EN 2022

FRAIS SUR LA TENUE DE VOTRE COMPTE	
Frais de tenue de compte	0,00 €
Frais de traitement des courriers non distribués ou de recherche d'adresse	0,00 €
FRAIS SUR OPÉRATIONS	
Frais sur vos opérations de versements (dont droits d'entrée et frais de premier investissement)	0,00 €
Frais sur vos opérations de retrait partiel ou total (Frais liés à la liquidation) / rétractation	0,00 €
Frais sur vos opérations de transferts	0,00 €
Frais sur vos demandes de paiement immédiat	0,00 €
Frais sur vos opérations d'arbitrages	0,00 €
FRAIS SUR AUTRES PRESTATIONS	
Frais sur paiement dividende	0,00 €
Frais de transfert des avoirs à la Caisse des Dépôts et Consignations	0,00 €
<i>Les paiements effectués directement par chèque par l'épargnant n'apparaissent pas dans le tableau, ces derniers n'ayant pas été prélevés sur les avoirs.</i>	
TOTAL	0,00 €

Les frais de tenue de compte sont en général (hors opérations spécifiques) **pris en charge par votre employeur** (sauf si vous êtes un ancien salarié).

Si vous disposez d'un **PER Collectif**, vous trouverez un tableau récapitulatif des performances et des frais au sein de votre espace client.

TABLEAU DES PERFORMANCES ET DES FRAIS DES SUPPORTS DE PLACEMENT DES PLANS

Un tableau récapitulatif des performances et des frais des supports de placement proposés au sein des plans d'épargne est disponible dans votre espace personnel, rubrique « Mes documents », onglet « Informations FCPE ». Il sera mis à jour après le 1er juin, après validation des comptes des fonds.

ÉPARGNE RETRAITE : DÉCLARATION DE REVENUS 2022

Détermination du plafond fiscal d'épargne retraite

Cumul 2022 à déclarer (abondement et/ou épargne jours versés au Plan Épargne Retraite) : 2.076,95 €

Le montant est donné à titre indicatif selon les informations détenues par Epsens. Il est à reporter sur votre déclaration de revenus de l'année de référence (N°2042 - case 6QS ou 6QT ou 6QU, selon notice de votre déclaration).

Si vous avez effectué des versements déductibles, et/ou des retraits de sommes issues de ces versements, les montants à déclarer vous seront communiqués courant mars, par l'envoi d'un courrier de déclaration des revenus et des opérations sur valeurs mobilières.

Il s'agit du **montant à indiquer sur votre déclaration de revenus** dans le cadre de votre plafond personnel d'épargne retraite.

Retrouvez ici, les **encours éventuels** que vous pouvez détenir chez **d'autres teneurs de comptes** en épargne salariale.

Nous vous informons que vous détiez également des avoirs au 30/11/2022 chez les Teneurs de Comptes Conservateurs suivants :

Autres teneurs de comptes